

**De la tempérance à la consommation à faible risque
(1880-2010)**
Thierry Fillaut

► **To cite this version:**

Thierry Fillaut. De la tempérance à la consommation à faible risque (1880-2010) : Survol historique des normes en matière de prévention de l'alcoolisme en France. Réseau Alcool Toxique du Ponant (RATP). Colloque Alcool et Normes (défi brestois), Oct 2011, Landerneau, France. pp. 12-18, 2011. <hal-00958264>

HAL Id: hal-00958264

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00958264>

Submitted on 12 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thierry FILLAUT*

**DE LA TEMPÉRANCE À LA CONSOMMATION À FAIBLE RISQUE (1880-2010)
Survol historique des normes en matière de prévention de l'alcoolisme en France**

**Journée « Alcool et normes », Réseau Alcool Toxiques du Ponant - UBO,
Landerneau, 11 octobre 2011**

* Professeur d'histoire contemporaine, Université de Bretagne Sud, Lorient.
CERHIO – Centre de recherches historiques de l'Ouest (UMR 6258)

Nota : texte publié pp. 12-18 dans les actes de cette journée en ligne sur le site de l'association du défi brestois (<http://brestois.pagespro-orange.fr/Colloque%20RATP%202011%20Les%20actes.pdf>).

Lorsqu'on étudie l'histoire de la prévention de l'alcoolisme sur la longue durée, on ne peut manquer de constater que les prescriptions et les interdits relatifs aux boissons alcooliques et aux manières de boire ont sensiblement évolué au fil du temps.

Les premiers temps de l'antialcoolisme, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, se caractérisent ainsi par une approche paradoxale, la tempérance, qui condamne les excès ostensibles (l'ivresse) et oscille entre l'interdit et la modération selon les produits consommés, à savoir d'un côté l'alcool et de l'autre les boissons dites hygiéniques. Par la suite, à partir du milieu des années 1950, que l'on s'intéresse aux produits ou plus récemment aux comportements, l'approche vise à faire prendre conscience du risque qu'une consommation excessive de n'importe quelle boisson alcoolique fait courir à l'individu et à son entourage et prône la modération, une modération dont le seuil tend à s'abaisser au fur et à mesure que le périmètre des usages potentiellement à risque s'accroît.

Bien évidemment, ces changements sont le fruit de savoirs scientifiques et d'expertises qui s'affinent. Mais le progrès des connaissances scientifiques n'en est pas tant s'en faut le seul moteur. Les changements traduisent aussi l'évolution du regard porté par les Pouvoirs publics, les élites et les intermédiaires sociaux, entre autres les professionnels de santé et les éducateurs, sur les situations et les comportements jugés comme les plus appropriés pour vivre en société. La fixation de la norme n'est en effet pas seulement scientifique, elle résulte également d'un compromis social, du jeu des acteurs sociaux.

La tempérance : une doctrine et ses fondements

Si l'augmentation importante de la consommation alcoolique et ses conséquences en France à partir du milieu du XIXe siècle justifient les préoccupations qui se font jour à ce sujet, force est d'admettre que le premier antialcoolisme s'inscrit dans une croisade morale qui vise à conforter le modèle de la société bourgeoise de la fin

du XIXe et du début du XXe siècle. L'alcoolisme est la chambre d'écho des peurs de l'époque, la peur des classes laborieuses et la peur de la dépopulation et du déclin du pays.

C'est après la guerre de 1870 et la Commune que se développe le premier antialcoolisme avec tout d'abord l'annonce en mars 1872 à l'Académie de médecine de la création de l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques, dont les statuts seront adoptés deux mois plus tard. Vingt ans après, naît à Lyon l'Union française antialcoolique ou Société contre l'usage des boissons spiritueuses. Tandis que le premier mouvement s'appuiera d'abord sur les élites scientifiques (par exemple, Claude Bernard, Louis Pasteur ou encore Émile Littré), le second, fondé par diverses personnalités, dont le Dr Legrain, un aliéniste qui deviendra plus tard un fervent défenseur de l'abstinence totale, prendra essentiellement appui sur les classes moyennes (médecins, instituteurs). Ils fusionneront en 1905 pour donner la Ligue nationale contre l'alcoolisme qui fédère également d'autres mouvements, notamment confessionnels comme la Croix-Blanche et professionnels comme la Société antialcoolique des Chemins de fer. En 1914, la Ligue compte 71 000 membres actifs.

Pour lutter contre l'alcoolisme, ces mouvements ont en commun une doctrine, la tempérance, c'est-à-dire, pour reprendre la définition qu'en donne Henri Triboulet, auteur d'un important *Traité de l'alcoolisme* publié en 1905, « l'usage modéré des boissons alcooliques de toutes espèces ». Limpide en apparence, ce principe de tempérance est ambigu. Il suffit de se reporter aux statuts de la Société française contre l'abus des boissons alcooliques pour s'en convaincre. D'un côté (article 2), cette société se donne en effet pour objet « de combattre les progrès incessants de l'abus des boissons alcooliques » ; de l'autre, pour atteindre ce but (article 3), elle se propose à la fois « de favoriser, notamment au moyen de sociétés coopératives de consommation, le remplacement des liqueurs alcooliques, comme boissons usuelles, par le café, les vins naturels, le cidre et la bière » et « de chercher à obtenir, à cet effet, l'augmentation des impôts sur les liqueurs alcooliques et, autant que possible, le dégrèvement des autres boissons ».

Une telle doctrine qui condamne l'abus d'alcool mais en prône l'usage modéré lorsqu'il s'agit de boissons fermentées est conforme aux connaissances de l'époque. Le concept d'alcoolisme est récent : il est dû à un médecin suédois Magnus Huss qui le premier a mis en relation l'ensemble des symptômes et conséquences d'une consommation alcoolique. Or, son travail, publié en 1849 paraît dans un contexte particulier pour notre pays. À la suite de la crise de l'oïdium qui touche notre pays au milieu du siècle puis de la crise phylloxérique trente ans plus tard, la production de vin et d'alcool de cru chute : les alcools industriels, jusqu'alors peu rentables, pénètrent alors en force le marché (ce sera le cas par exemple de l'absinthe). Dans le même temps, marqué par un basculement de l'opinion des élites vis-à-vis de la question démographique (c'est le début de la hantise de la dépopulation avec en arrière plan la grande peur de la dégénérescence), les premiers grands travaux statistiques sur l'alcoolisme mettent en relief des tendances lourdes. Pour le secrétaire général de l'Association française contre l'abus des boissons alcooliques, L. Lunier, qui publie un important travail statistique intitulé *De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France et de leur influence sur la santé physique et intellectuelle des populations* (1877), le doute n'est pas permis : tout oppose la France du Nord, buveuse d'alcool et marquée du sceau de l'alcoolisme (aliénation mentale, criminalité...) à la France du Sud, acquise au vin et manifestement tempérante. Cela ne fait que confirmer le fait déjà entrevu par d'autres que « l'alcoolisme n'a pris un caractère réellement inquiétant que depuis que les alcools d'industrie se sont substitués presque partout dans la consommation aux produits naturels de la vigne ».

Applications et effets pervers de la tempérance

De cette perception du problème de l'alcool, découlent deux ensembles de normes. Celles concernant la nature des boissons et qui consistent à ne pas mettre sur le même plan toutes les boissons qui contiennent de l'alcool, en distinguant d'un côté les boissons fermentées, longtemps considérées comme des « boissons hygiéniques », et les boissons distillées, particulièrement de fabrication industrielle comme l'absinthe. Celles concernant les comportements, les manières de boire : condamnation de l'ivresse, condamnation de certains rites (liqueurs apéritives comme l'absinthe qui concerne les classes moyennes et supérieures autant que la classe ouvrière, habitude des classes ouvrières à aller au cabaret).

On retrouve ainsi la distinction faite entre les boissons alcooliques dans les engagements que l'Union française antialcoolique et la Croix-Blanche font signer à leurs adhérents. Chacun d'eux doit en effet « signer pour une durée d'un an au moins l'engagement de s'abstenir, sauf prescription médicale, de toutes espèces de liqueurs (boissons distillées) et de ne faire qu'un usage modéré de vin, de bière et de cidre (boissons fermentées) ». C'est aussi cette distinction que l'on inculque à l'école primaire aux enfants, par exemple lors de la leçon d'antialcoolisme inscrite dans les programmes à partir de la fin des années 1890. Une leçon que le maître enseigne en 'appuyant par exemple sur le fameux tableau d'antialcoolisme du Dr Galtier-Boissière qui, opposant le bien et le mal, l'avant et l'après l'alcoolisme, déclare les « boissons naturelles bonnes prises sans excès » et les « alcools industriels mauvais, même en petite quantité ».

Diverses lois s'inspirent de ce principe. On citera par exemple la loi du 29 décembre 1900 relative au régime des boissons qui prévoit une surtaxe de l'alcool et le dégrèvement boissons fermentées. Ou bien encore celle interdisant l'absinthe du 16 mars 1915, une prohibition qui avait fait l'objet d'une mobilisation importante des associations antialcooliques, de diverses pétitions et de divers meetings, à l'instar de celui que relate *Le Matin* le 15 juin 1907 sous un titre pour le moins saisissant : « Tous pour le vin contre l'absinthe ». Mieux qu'un long discours, l'article 66 B du livre II du Code du travail (1917) résume la doctrine : « Il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer et à tout chef d'établissement, directeur, gérant, préposé, contremaître, chef de chantier et, en général, à toute personne ayant autorité sur les ouvriers et employés, de laisser introduire ou de laisser distribuer dans les établissements visés à l'article 65 du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, pour être consommées par le personnel, toutes boissons alcooliques autres que le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel non additionnés d'alcool ».

C'est également au nom de la lutte contre l'alcoolisme et de la défense de la santé publique que plusieurs médecins justifieront la distribution de vin aux soldats pour améliorer leur ration alimentaire. Tel le Dr Adolphe Pinard, le père de la puériculture, qui se déclarait à l'Académie de médecine en 1915 : « « convaincu qu'en permettant à tous nos soldats sous les drapeaux de boire à chaque repas le pur vin de France, on réagira puissamment... et bien que cela semble tout d'abord paradoxal, contre l'alcoolisme ».

Dès la fin du XIXe siècle, certains médecins s'apercevront des risques d'un tel discours. Par exemple, le Pr Maurice Debove qui, au *Premier Congrès national contre l'alcoolisme* en 1903, déclare : « Nous avons eu l'hypocrisie d'appeler hygiéniques des boissons telles que le vin, le cidre et la bière, alors qu'elles ne sauraient l'être que si l'on en use modérément... Nous avons trompé le peuple en laissant croire que l'alcoolisme est produit exclusivement par l'alcool pris en nature... » Il était toutefois difficile de changer de stratégie et ses effets pervers se feront vite sentir, comme le constatera J. Bertillon dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine*

légale en 1912 : « l'énorme impôt sur l'alcool et le dégrèvement complet des vins à Paris font que le débitant gagne sur l'eau-de-vie bien moins que sur le vin. Il a donc intérêt à vendre du vin ».

Mais c'est surtout pendant l'entre-deux-guerres que ces effets pervers sont patents. D'autant que les Pouvoirs publics soutiennent avec force la production et le commerce du vin à chaque grande crise que connaît ce marché. En août 1930, le ministre de l'Instruction publique appelle même les instituteurs à soutenir la cause du vin, car « le client perdu pour le vin est un client gagné pour l'alcool ou, ce qui est pis encore, pour la morphine, la cocaïne, l'héroïne, la belladone et autres drogues infâmes ». Bons points et buvards diffusés par le comité national de propagande viticole rappellent aux enfants, portait de Pasteur à l'appui, que le vin est la meilleure boisson, qu'il a une grande valeur alimentaire.

Comment alors s'étonner qu'en 1955, 86 % des personnes puissent considérer que le vin était indispensable (28 %) ou pour le moins utile (58 %) à un travailleur de force ? Comment s'étonner que « les deux tiers des alcooliques (étaient) des buveurs de vin et très souvent des buveurs de vin exclusifs » (Prs Perrin et Trémolières, *La Santé de l'Homme*) ?

La sobriété, nouveau mot d'ordre

Au sortir du deuxième conflit mondial, le doute n'est plus permis : les Français méritent, au vu de leur consommation alcoolique moyenne et de ses conséquences morbides, le titre peu enviable de champions du monde de l'alcoolisme. Une telle situation explique évidemment les cris d'alarme poussés par les professionnels de santé. L'on peut alors sans conteste parler de « péril alcoolique » à l'instar du titre de l'article que Robert Debré signe dans *La Santé de l'Homme* en 1955.

Il fallait réagir et que l'État intervienne comme le réclamait le Conseil économique et social en 1954 dans un rapport présenté par le Dr Étienne May. Ce rapport ne restera pas lettre morte. Profitant des pleins pouvoirs que lui confère une loi du 14 août 1954, Pierre Mendès-France signe le 13 novembre suivant, dix décrets qui, les uns, visent à mieux contrôler l'offre (mesures de limitation pour les bouilleurs de cru, augmentation des droits...), les autres à mieux coordonner l'action de l'État. C'est le début de ce que l'on peut appeler l'antialcoolisme d'État dont le Haut comité d'étude et information sur l'alcoolisme (HCEIA), présidé par le Pr Robert Debré, deviendra le fer de lance.

Pour le HCEIA, relayé par le Comité national de défense contre l'alcoolisme qui a succédé à l'ancienne ligue nationale contre l'alcoolisme, l'objectif sera simple : dans un pays où le trop-boire est la norme et où les boissons, notamment le vin, sont considérées comme un aliment, il s'agira de faire baisser la consommation globale pour obtenir une baisse des conséquences médicales et sociales de l'alcoolisme (théorie de Ledermann). Tous les médias vont alors être utilisés pour promouvoir la sobriété en valorisant celle-ci et en refusant le registre de la peur et de la morale des campagnes antialcooliques du passé.

Bien évidemment, afficher comme mot d'ordre la sobriété et dire que celle-ci n'était pas l'abstinence mais l'usage modéré des boissons alcoolisées ne suffisait pas. Il fallait expliciter l'idée de consommation modérée. Les messages seront donc déclinés selon quatre axes principaux :

- Un maximum quotidien à consommer, dont on indique qu'il varie selon les individus, en fonction de leur activité professionnelle, mais aussi de leur âge ou de leur sexe.
- Une consommation réduite, à certaines occasions, en particulier pendant le travail ((«Pour rester maître de vos

réflexes, pas de boissons alcoolisées pendant les heures de travail») ou pour prendre le volant («boire ou conduire, il faut choisir», «non merci, je conduis»).

- Une interdiction préconisée pour certaines populations, notamment les femmes enceintes («Futures mamans attention!», «je bois, je l'intoxique») et les enfants (« je pousse bien, car je ne bois ni vin, ni cidre, ni bière »).
- La possibilité d'alternatives en offrant le choix (« n'obligez pas à boire de l'alcool... offrir le choix, c'est savoir vivre »), en se rappelant qu'il ne faut jamais entraîner un ancien buveur ou un jeune à consommer des boissons alcooliques (« au nom de la liberté »).

Au travers de tous ces messages, il s'agissait de contrer les préjugés de l'époque, par exemple sur le vin aliment et sur la nature des boissons alcooliques. Il faut que chacun prenne conscience que « le vin contient aussi de l'alcool », qu'« il y a autant d'alcool dans quatre litres de vin à 12° que dans un litre d'eau-de-vie à 48 ° » ou « dans 4 litres de bière à 6° que dans un ½ litre d'eau-de-vie à 48° (soit 10 verres de 5 cl) ». Ou encore prenne conscience des quantités qu'il consomme. Pour cela, tout comme l'avait fait le premier alcoolisme, on fera appel aux connaissances de l'époque par exemple pour mettre en avant de potentiel seuil de risque et les prescriptions de l'Académie de médecine.

Ceci étant, les messages de prévention de l'époque peuvent avoir, avec le recul, de quoi surprendre. « Jamais plus d'un litre de vin par jour ! » ; « Enfants ni alcool (jusqu'à 14 ans) ni vin pur / Sédentaires, ½ litre de vin par jour / travailleurs de force 1 litre de vin par jour. Dépasser ces maxima amène la lente imprégnation éthylique » ; ou encore « en règle générale, pas de boissons alcoolisées en dehors des repas, ni surtout à jeun », voilà en quelques slogans glanés sur des affiches de prévention de l'époque, les prescriptions à suivre, des prescriptions de l'Académie de médecine qui s'appuient sur « les enquêtes effectuées dans de nombreux hôpitaux (qui) révèlent : risque grave de cirrhose du foie lorsque la consommation de vin dépasse un litre de vin par jour ».

D'évidence, les conseils de sobriété ont peu à peu été suivis d'effets. Le regard porté sur les maxima à consommer commence à évoluer. Ainsi, en 1970, les Français estiment que la consommation maximale ne doit pas dépasser 1,15 litre de vin par jour pour un travailleur manuel et 0,60 litre pour un employé de bureau (contre respectivement 1,8 et 0,8 litre quinze ans auparavant). Et la tendance à la baisse de la consommation alimentaire de vin s'affirme : en 1975, le vin de table ne représente plus que 40 % des dépenses de boissons consommées à domicile contre 57 % dix ans plus tôt.

Mais déjà, de nouveaux sujets inquiètent les alcoologues, notamment les comportements des jeunes et l'alcoolisation des femmes. Surtout, une préoccupation l'emporte sur toutes les autres : c'est la question de l'alcool au volant.

De la sobriété à la consommation basse

C'est dans le domaine de l'alcool au volant que le discours de prévention connaît son premier durcissement : par touches successives, la modération (« encore, un dernier verre: non merci ! ») cède la place à l'interdiction (« jamais d'alcool au volant »). Avec l'essor de la sécurité routière, on assiste à une nouvelle répartition des tâches. Désormais, ce n'est plus le HCEIA qui est l'aiguillon des campagnes sur ce thème. C'est la sécurité routière qui assume cette fonction, avec quelques campagnes phares à partir de 1975 : « boire ou conduire, il faut choisir » en 1978, « ne buvez pas avant de conduire » en 1980, « alcool au volant: contrôlez-vous avant. Avant d'être contrôlés ». Au fil du temps, la norme devient plus explicite : « jamais d'alcool au volant » et si jamais

vous buvez : « attention au-delà de deux verres tout s'accélère... ». L'alcoolémie zéro devient le code de conduite à suivre. Une prise de position qui se comprend aisément en matière de circulation routière : le nombre d'accidents de la circulation où les excès alcooliques sont en cause plaide en effet en ce sens. Enfin, il est intéressant de constater que cette approche cible particulièrement les jeunes. Si les messages concernent tous les conducteurs, les modes de communication retenus s'adressent souvent aux plus jeunes d'entre eux.

Le renversement des tendances que nous venons de souligner est à mettre en relation avec un changement de perception du problème de l'alcool au cours de cette période. Ce changement concerne à la fois les acteurs de prévention et les consommateurs.

Du côté des premiers, on peut citer par exemple le fait que de nouveaux acteurs, par exemple la Sécurité routière, le Comité français d'éducation pour la santé puis l'INPES, investissent le champ de la communication sociale tandis que le HCEIA, marginalisé, est finalement dissout au profit de nouveaux experts (création du Haut Comité de la santé publique). On pensera évidemment aux approches scientifiques qui ont évolué, avec l'essor de l'addictologie dans les années 1990 et sa reconnaissance avec entre autres la création de Mildt (mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies).

Du côté des consommateurs, la tendance à la baisse de leur alcoolisation s'accélère. À la fin du siècle, les Français adultes consomment quasiment moitié moins d'alcool qu'au début des années 1960 et achètent davantage d'eau que de vin. Ainsi, en quarante ans, la consommation alcoolique totale est tombée de quelque 26 litres en 1961 à un peu moins de 13 litres en 2005. Cette baisse s'est amplifiée depuis les années 1980 où chaque Français d'au moins 15 ans consommait encore plus de 20 litres d'alcool pur dans l'année. Peut-être moins accrocs à l'alcool, les consommateurs sont-ils également plus enclins que par le passé à entendre un message plus strict ?

C'est ainsi que par touches successives, les objectifs de la prévention sont devenus plus restrictifs. « Pour notre santé, choisissons la modération » devient le mot d'ordre du début des années 1980. On ne parle plus de litre ou de quart, mais de verres. C'est le fameux « un verre, ça va... trois verres bonjour les dégâts » associé à cette idée. Puis à l'instar du second slogan de cette campagne, « après le deuxième verre, tout s'accélère », le mouvement s'accroît. Moins de 20 ans plus tard, l'idée de modération semble déjà caduque, comme le suggère le plan d'action gouvernemental de 2001 selon lequel il faut « abandonner dans le discours public la notion de consommation modérée comme norme de comportement » et « diffuser dans la société... celle d'une consommation faible ou basse ». De fait, l'objectif est d'abaisser les consommations d'alcool aux seuils définis par l'OMS et c'est ainsi que l'on est passé du maximum de 10 verres que représentait un litre de vin dans les années 1950 et 1960 à « 2 à 3 verres standard par jour » pour un homme et à 1 à 2 pour les femmes » un demi-siècle plus tard.

Désormais, un consensus semble se dégager pour mettre en avant ce que les Québécois nomment « consommation à faible risque », à savoir une « consommation impliquant peu de risques lorsque la personne boit modérément (normes OMS) et de façon adaptée à la situation » (Addiction Info Suisse).

Ainsi, pour conclure, on voit que la prévention de l'alcoolisme en France n'a jamais cessé de prôner la modération, mais une modération qui, au fil du temps, a changé de nature. On verrait mal aujourd'hui les campagnes de prévention reprendre certains conseils de consommation des campagnes faites par le Haut Comité

d'étude et d'information sur l'alcoolisme dans les années 1950 et 1960, et moins encore la leçon d'antialcoolisme donnée dans les écoles en 1900. Sur le plan de la santé, on ne peut que s'en réjouir. Pour autant, la question de la définition des normes qui établissent ce qui est « bien » ou « mal » en matière de consommation, ne peut être éludée alors que sous couvert de l'évidence scientifique et du principe de précaution, on est prompt à manier l'interdit, à taxer et à pénaliser tout comportement considéré hors-norme et donc jugé comme déviant. Experts et intermédiaires sociaux ne devraient peut-être pas oublier ce qu'écrivait le sociologue américain Howard S. Becker à propos des créateurs de normes qui n'ont pas « pas seulement pour souci d'amener les autres à se conduire « bien » selon (leur) appréciation » mais croient, de manière unilatérale, « qu'il est bon pour eux de « bien » se conduire » (*Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, 1ère ed. 1963 – Trad. Métailié 1985).

Pour compléter ce propos, quelques travaux personnels

Fillaut Thierry, *Les Bretons et l'alcool (XIX^e-XX^e siècle)*, Rennes, Éditions de l'ENSP, 1991, 352 p.

Fillaut Thierry, *L'Alcool, voilà l'ennemi. L'absinthe hier, la publicité aujourd'hui*. Rennes, Éditions de l'ENSP, 1997, 103 p. [collection Contrechamp].

Fillaut Thierry, « Pouvoirs publics et antialcoolisme en France sous la Troisième République », pp. 127-182 in Thierry Fillaut, Véronique Nahoum-Grappe et Myriam Tsikounas, *Histoire et alcool*, Paris, L'Harmattan, 1999, 220 p. [collection Logiques sociales].

Fillaut Thierry, « Boire ou conduire : il faut choisir : la prévention de l'alcool au volant en France et en Belgique à travers l'affiche (1950 - 2000) », *Les cahiers de l'ARS (UBO)*, décembre 2006, n° 3, pp. 157-175.

Fillaut Thierry, « De l'allié d'hier à l'ennemi d'aujourd'hui. Les antialcooliques et le vin en France de la Belle Époque à nos jours », pp. 159-170 in *Les affrontements. Usages, discours et rituels*, sous la direction de Frédérique Pitou et Jacqueline Sainclivier, Rennes, PUR, 2008, 266 p. [coll. Histoire].

Fillaut Thierry, « Les acteurs de santé publique face à un comportement d'un autre âge : le « boire jeune » en France pendant le second XX^e siècle », pp. 143-167 in *Regards croisés sur l'influence de l'âge en sciences humaines et sociales*, sous la direction de Olivier Droulers et Emmanuel-Pie Guiselin, L'Harmattan, 2011, 412 p. [coll. Recherches en Gestion].